

ADHÉSION AU CAMPUS

Année Civile 2022

Nom de la structure : -----

Adresse : -----

Représentée par : -----

Fonction : -----

Téléphone : ----- Mail : -----

Je déclare par la présente adhérer au **Campus des Métiers et des Qualifications Tourisme, Restauration et International des Pays de la Loire.**

A ce titre, je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'adhésion au Campus et accepte de verser une cotisation pour l'année 2022 de : (cocher la case qui correspond à votre situation)

- Je suis une TPE / TPA de – de 10 salariés, 100 €
(hors fédérations/groupements professionnel(le)s)
- Je suis une fédération, un groupement professionnel, 300 €
ou une entreprise de + de 10 salariés
- Je suis un établissement d'enseignement/de formation et j'adhère à :
 - 1 – Campus Tourisme uniquement 300 €
 - 2 – Campus Tourisme + 1 autre Campus (Préciser lequel : -----) 200 €
 - 3 – Campus Tourisme + 2 autres Campus ou plus 150 €
(Préciser lesquels : -----)
- J'effectue le versement :
 - Par chèque (à libeller à l'ordre de : l'Agent Comptable de l'Université d'Angers)
 - Par virement bancaire (merci de joindre un Bon de Commande à ce bulletin d'adhésion lorsque cela vous est possible). RIB Université d'Angers en page 2

Fait à : ----- le : -----

Signature avec cachet de la structure :

Contact : Sophie Chaillon – Directrice Opérationnelle du Campus – sophie.chaillon@ac-nantes.fr
UFR Esthua Tourisme et culture – 7 allée François Mitterrand – BP 40455 – 49004 Angers Cedex 01



RIB Université d'Angers

Banque : Trésor Public	Domiciliation : TP Angers	Code banque : 10071	Code guichet : 49000
N° compte : 00001000184	Clé RIB : 73	IBAN : FR76 1007 1490 0000 0010 0018 473	
BIC : TRPUFRP1			

CHARTRE D'ADHÉSION AU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS « **Tourisme, Restauration et International** »



CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS **Tourisme, restauration et international** Pays de la Loire

Préambule

Les Campus des Métiers et des Qualifications sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence implanté dans une région. Ils contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social et à faciliter l'insertion des jeunes et des adultes dans l'emploi. Cet écosystème associe les enseignements secondaires aux enseignements supérieurs, les élèves aux apprentis, la formation initiale à la formation continue, l'école aux entreprises, aux pôles de compétitivité et à la recherche.

Le Campus des Métiers et des Qualifications « Tourisme, Restauration et International » des Pays de la Loire a été labellisé en août 2018 par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. **L'UFR ESTHUA Tourisme et culture de l'Université d'Angers** est l'établissement support de ce campus. Porté par la région des Pays de la Loire et le Rectorat, soutenu par Angers Loire Métropole, les OPCO (AKTO et AFDAS), les branches professionnelles de l'Industrie Hôtelière (UMIH) et des Métiers du Sport et de l'Animation (Fédération Profession Sport et Loisirs), la CCIR et la CMAR des Pays de la Loire et le RFI Angers TourismLab., ce campus a pour vocation de renforcer les liens entre le monde de la formation et celui de l'économie et d'accompagner les acteurs dans les évolutions du secteur et notamment lors de la reprise post crise sanitaire.

Article 1 : Les objectifs du Campus

La vocation de ce Campus est :

→ de répondre aux enjeux et aux mutations du secteur touristique liés à :

- la digitalisation
- l'apparition de l'économie collaborative
- la concurrence accrue entre les destinations
- l'hyperpersonnalisation de la demande
- la pérennisation des emplois

→ ainsi qu'aux besoins en compétences transversales attendues par les professionnels :

- la pratique des langues étrangères
- l'esprit de service : le sens de l'accueil et de la relation client
- la maîtrise des outils numériques
- l'adaptabilité et la polycompétence

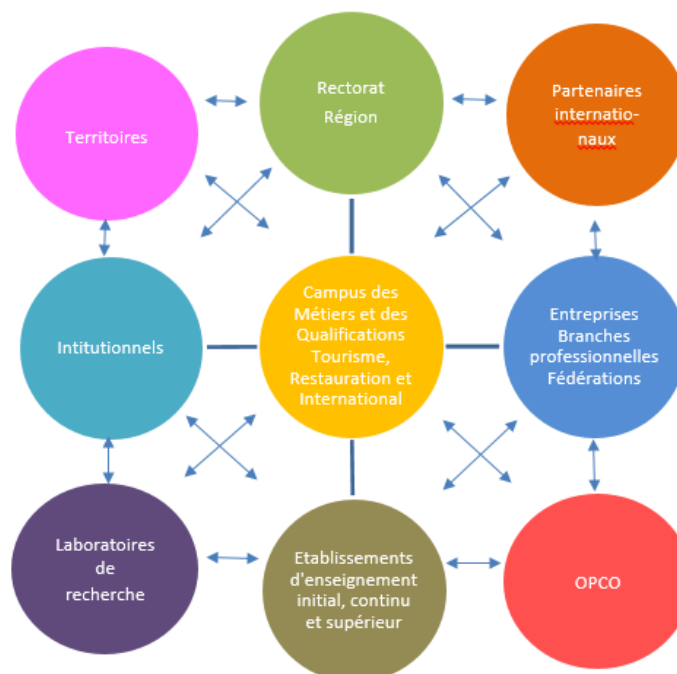
→ d'adapter l'offre de formation initiale et continue aux évolutions des métiers comme à l'émergence de nouveaux métiers et aux mutations du secteur

Article 2 : Les actions

Pour atteindre ces objectifs, voici les actions passées ou à venir du Campus :

- Développer l'ouverture à l'international et l'esprit d'appartenance au Campus en organisant un évènement fédérateur : les **Tourism BTS Days**, dans le cadre du Festival International du Tourisme d'Angers
- Mobiliser les acteurs du Campus autour d'évènements phare tels que les **Assises annuelles de l'Emploi et de la Formation en tourisme et le Printemps du Tourisme**
- Rapprocher les apprenants du Campus et le monde de l'entreprise, développer la créativité et l'esprit d'entrepreneuriat par le « learning by doing » : organisation d'un **hackathon** annuel dédié au secteur touristique, [**Hack le tourisme !**]
- Rendre visible l'offre de formation du Campus et travailler sur l'attractivité des métiers : participation à des salons, Campus Tour des Métiers, projet de vidéo 360° sur les métiers du tourisme, construction d'un site internet à destination des jeunes et adultes en reconversion pour leur faire découvrir les métiers et les formations du tourisme et de l'hôtellerie-restauration, élaboration et mise en œuvre d'une communication digitale adaptée
- Communiquer sur le Campus, ses actions et ses partenaires : construction d'un **site internet** institutionnel dédié, renforcement de la communication digitale
- Mettre en œuvre les travaux des groupes de travail : Open Badges / International / expérimentation « tourisme par l'activité physique itinérante » /....

Article 3 : Les acteurs



Article 4 : Les moyens

Une **référente académique et régionale**, employée par le Recteur de la Région académique, a pour mission de promouvoir l'émergence et le déploiement des campus, d'organiser des groupes de travail entre les différents directeurs opérationnels des campus de la région et de favoriser les échanges, l'émulation et la diffusion des bonnes pratiques.

Une **directrice opérationnelle du campus**, employée par le Recteur de la Région académique, animera et coordonnera les groupes de travail du campus et les projets qui en émergeront au bénéfice de l'écosystème.

Le **financement des actions** du Campus est principalement issu de :

- La cotisation annuelle des adhérents
- La taxe d'apprentissage (les 13% destinés à financer les formations initiales technologiques et professionnelles et l'insertion professionnelle)
- La contribution volontaire des partenaires sur des actions et des projets spécifiques

Article 5 : La gouvernance

Le mode de gouvernance du Campus est fondé sur :

- **L'Assemblée Générale** : Elle est constituée des membres de chaque structure partenaire du Campus et se réunit une fois par an. Y sont proposées et validées les orientations stratégiques définies au COS (Comité d'Orientations Stratégiques) et exposée l'avancée des travaux des différentes Commissions.
- **Le Comité d'Orientations Stratégiques (COS)** : Il se réunit une fois par trimestre. Il priorise les actions à mettre en œuvre au sein des Commissions, suit leurs avancées et en rend compte lors de l'AG.

Il est composé comme suit :

- Le/la Président(e) du Campus, issu(e) du monde économique
 - Le Directeur de l'établissement support
 - Le Vice-Président d'Angers Loire Métropole en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ou son représentant
 - Un membre élu de la CCIR Pays de la Loire ou son représentant
 - Un représentant des OPCO du secteur
 - Un représentant des branches professionnelles constitutives du secteur
 - Un représentant des CFA consulaires
 - Un représentant de l'enseignement secondaire public et privé
 - Un représentant de la Région Pays de la Loire
 - La coordinatrice académique des Campus
 - La directrice opérationnelle du Campus
- **Les Commissions** : Elles sont composées d'experts et des membres partenaires qui s'y inscrivent lors de la première Assemblée Générale. Elles sont évolutives et œuvrent à la réalisation d'actions concrètes au service des orientations stratégiques définies pour le Campus. Des groupes projet peuvent être constitués autant que de besoin pour la mise en œuvre opérationnelle d'actions ou de projets.

Les 3 Commissions retenues sont :

- Communication et attractivité des métiers
- Offre de formation et insertion professionnelle : besoins en compétences et employabilité
- International : mobilité et ouverture à l'interculturalité

Article 6 : La gestion

L'ordonnateur de l'UFR ESTHUA Tourisme et culture, support du Campus, élabore le budget et assure sa gestion selon le mode de comptabilisation des ressources spécifiques.

Le Conseil d'Administration de l'établissement support vote le budget. L'Agent comptable de l'établissement support paie les dépenses et encaisse les recettes.

La comptabilité du Campus sera tenue selon les règles du droit public, conformément aux dispositions du décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 relatives à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement.

Article 7 : L'adhésion annuelle

Chaque année, avant d'adhérer, les partenaires prennent connaissance de la Charte d'Engagement au Campus, signent le bulletin d'adhésion et règlent leur cotisation annuelle pour l'année civile en cours.

Les partenaires peuvent entrer ou sortir du Campus à tout moment.